

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marie-Josée Lanteigne	Numéro de permis 2019696	Date d'inspection Le 09 octobre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Ours		Numéro de téléphone (780) 257-8461	
Adresse 42 Watling Crescent Oromocto NB E2V 4M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

J'ai observé des pratiques positives par rapport à l'orientation des enfants durant l'inspection de surveillance. L'exploitante était engagée et attentive aux besoins des enfants durant ma visite.

L'exploitante respecte les directives générales du document Phase de rétablissement de la pandémie de COVID-19 : Orientation pour les établissements de garderie éducative et les camps d'été.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 octobre 2020

Date

original signé par
Marie-Josée Lanteigne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 octobre 2020

Date